



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

44^e séance plénière

Jeudi 28 octobre 2004, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 28 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général [A/59/302 (Part I et II)]

Projet de résolution (A/59/L.2)

M. Berruga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se présente devant la plus haute instance internationale pour réaffirmer sa condamnation de l'application de lois ou de mesures unilatérales imposant un blocus économique à un pays quelconque ainsi que du recours aux mesures coercitives qui n'ont pas obtenu l'autorisation prévue par la Charte des Nations Unies. Outre les conséquences humanitaires que cela entraîne, ces mesures sont contraires au droit international humanitaire et symbolisent l'abandon graduel de la diplomatie et du dialogue comme moyen de régler les différends entre les États.

Comme l'a récemment indiqué l'universitaire américain Robert Tucker dans un article paru dans le numéro de novembre/décembre 2004 de *Foreign Affairs*,

« La légitimité découle de la certitude que toute décision prise par l'État repose sur le droit, à un double titre : premièrement, la décision

procède d'une autorité légitime, c'est-à-dire de l'institution politique autorisée à la prendre; et deuxièmement, elle ne viole aucune norme juridique ou morale. »

Le Mexique approuve ces observations et réaffirme que l'imposition à des États de sanctions politiques, économiques ou militaires, quelles qu'elles soient, ne doit émaner que de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Ma délégation a condamné le blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba et a toujours appuyé toutes les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité d'y mettre fin.

Le Mexique s'inquiète de ce que ce type de résolutions présentées année après année n'aient pas de prise sur la réalité qu'elles se proposent de modifier. En d'autres termes, il n'est pas tenu compte de la position de la majorité de la communauté internationale, ce qui rend cet exercice vide de sens et inutile. Ainsi, il est gravement porté atteinte à l'un des fondements du multilatéralisme – étayé sur la concertation et l'expression d'une position par le vote de chaque État. Conformément à l'esprit de réforme qui règne à l'ONU et sur lequel se sont exprimées 141 délégations lors du débat général, la communauté internationale doit s'attaquer à cette question dans le cadre de ses préoccupations principales.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Mexique a pris des mesures au niveau national et a encouragé des actions à l'échelon régional pour neutraliser les effets extraterritoriaux de toute législation étrangère qui porte atteinte au libre-échange et viole le droit international au détriment d'un État, et continuera sur cette voie. À la présente session de l'Assemblée générale, le Mexique, pour la treizième fois consécutive, renouvelle son appui au projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique, car les mesures unilatérales qui limitent la souveraineté et la liberté de commerce des États sont contraires aux principes de la politique extérieure du Mexique et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

En raison de ce qui précède, le Mexique votera pour le nouveau projet de résolution publié sous la cote A/59/L.2.

M. Zhang Yishan (Chine) (parle en chinois) : Voilà 12 ans que l'Assemblée générale de l'ONU adopte des résolutions demandant à tous les pays de respecter la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, en abrogeant ou invalidant toutes les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Il est regrettable que le pays concerné persiste dans sa manière d'agir et s'obstine dans sa position erronée, au mépris de la demande légitime de la communauté internationale, et n'applique pas les résolutions pertinentes.

Depuis plus de 40 ans, les États-Unis imposent un embargo et des sanctions à l'encontre de Cuba, prétendument dans le but de promouvoir la démocratie, la liberté et le respect des droits de l'homme à Cuba. Mais qu'en est-il réellement?

Premièrement, en recourant aux embargos et aux sanctions afin de contraindre un pays à abandonner la voie qu'il a choisie en toute indépendance pour se développer, voire de renverser le Gouvernement en place, les États-Unis portent gravement atteinte aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes de base qui régissent les relations internationales. Un tel comportement équivaut à dénaturer, à tourner en dérision et à violer les principes de la démocratie et de la liberté.

Deuxièmement, l'embargo et les sanctions extraterritoriales imposées par les États-Unis contre

Cuba violent le droit international ainsi que les principes, les objectifs et les règles du commerce international. De plus, ils sont contraires aux principes du libre-échange prônés par les États-Unis eux-mêmes.

Troisièmement, l'embargo et les sanctions imposées par les États-Unis contre Cuba entravent gravement les efforts de renforcement des institutions déployés par le peuple cubain pour éradiquer la pauvreté, élever son niveau de vie et favoriser son développement économique et social. C'est une violation grave des libertés fondamentales et des droits de l'homme du peuple cubain, notamment de son droit à la subsistance et au développement.

Quatrièmement, dans l'hypothèse où les rôles seraient inversés, où les États-Unis se trouveraient sous le coup d'un embargo économique, commercial et financier imposé par d'autres pays depuis plusieurs années, comment réagiraient-ils? Considéreraient-ils vraiment que de telles pratiques tendent à renforcer leur démocratie, leur liberté et leurs droits fondamentaux?

À l'heure actuelle, près de 80 pays subissent des pertes économiques en raison de l'embargo ou des sanctions imposées par les États-Unis contre Cuba. La communauté internationale a le droit de remettre en question cet embargo et ces sanctions et d'exiger leur levée immédiate.

Le Gouvernement chinois, qui adhère sans réserve aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, prône l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Nous agissons énergiquement en faveur de la démocratie et de la primauté de droit dans les relations internationales. Nous sommes fermement convaincus que les pays devraient choisir, en fonction de leur contexte intérieur, le système politique, économique et social qui leur convient et les modalités de leur développement. Nous sommes d'avis que les conflits et les différends entre les États doivent se régler par la voie du dialogue et de la coopération sur la base de l'égalité et du respect mutuel.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement chinois s'oppose à l'embargo et aux sanctions que les États-Unis ont imposés contre Cuba dans les sphères économique, commerciale et financière. Nous soutenons le Gouvernement et le peuple cubains dans les efforts qu'ils font pour préserver leur indépendance nationale et leur souveraineté. Nous espérons que le

Gouvernement des États-Unis remettra ses pendules à l'heure et remplacera la confrontation par le dialogue, les embargos et les sanctions par la communication et l'échange, et qu'il s'emploiera sérieusement à appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU.

La Chine est donc favorable au projet de résolution présenté par Cuba au titre de la question inscrite à l'ordre du jour.

M. Abdul Wahab Dolah (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie demeure fondamentalement opposée à toutes les formes de sanctions et d'embargos unilatéraux d'ordre économique, commercial et financier. C'est pourquoi nous nous associons une fois de plus à la communauté internationale pour demander la fin immédiate de l'embargo imposé par les États-Unis contre Cuba et son peuple.

Depuis sa quarante-septième session, l'Assemblée générale n'a cessé de se prononcer contre l'emploi de mesures unilatérales par un État Membre visant à provoquer une réforme politique dans un autre, en l'occurrence l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contre Cuba. L'adoption, le 4 novembre 2003, de la résolution 58/7 par l'Assemblée générale par 179 voix pour, témoigne manifestement de la volonté d'une majorité écrasante de pays de s'élever contre l'embargo et d'en exiger la levée immédiate. Nous ne doutons pas qu'à la présente session, ces mesures unilatérales seront une fois encore massivement rejetées.

Les lois et les mesures adoptées par les États-Unis, en particulier les lois Torricelli et Helms-Burton ainsi que les mesures appliquées depuis juin 2004 sur les recommandations de la Commission for Assistance to a free Cuba, visent incontestablement à porter préjudice au Gouvernement et au peuple cubains, y compris ses groupes les plus vulnérables, c'est-à-dire les enfants, les femmes et les personnes âgées. De plus, il est évident que ces mesures ont pour but d'empêcher Cuba d'avoir accès aux marchés, aux capitaux, aux techniques et aux investissements afin de faire pression sur le pays pour qu'il change d'orientation, voire de système politique et économique. Nous considérons que ces agissements vont à l'encontre des principes universellement acceptés du droit international, de la Charte des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des résolutions pertinentes de l'ONU. Ces mesures sont discriminatoires par nature et fragilisent les principes de l'égalité souveraine des

États, les droits fondamentaux ainsi que l'esprit de coexistence pacifique et de relations de bon voisinage entre les États.

L'embargo des États-Unis contre Cuba constitue non seulement une violation du droit international, mais, comme le confirment divers rapports, il viole le droit à la vie, au bien-être et à l'épanouissement de tous les Cubains, indépendamment de leur âge, sexe, race, croyance, situation sociale ou idéologie politique. L'embargo a ravagé l'économie et aggravé la misère du peuple cubain, dont plus des deux tiers vivent depuis leur naissance dans le carcan de l'embargo et du régime de sanctions unilatéralement imposés par les États-Unis.

Nous demandons aux États-Unis, fervents champions du libre-échange et des relations cordiales entre les pays, de respecter la Charte des Nations Unies ainsi que les normes et les principes du droit international. Nous demandons aux États-Unis de revoir leur conduite envers Cuba et de renoncer à leur politique d'isolement à l'égard d'un petit voisin pour privilégier le dialogue et le compromis. Nous nourrissons le fervent espoir qu'en cette heure de mondialisation croissante, où le dialogue et la compréhension sont prônées, les États-Unis sauront réorienter leur politique à l'égard de Cuba sur une voie plus réaliste, et reconstruire leurs relations avec leur voisin sur de nouvelles bases.

C'est pourquoi nous exhortons les États-Unis à mettre fin à leur politique actuelle et à engager un dialogue authentique afin de résoudre leurs différends avec Cuba.

La Malaisie entretient d'excellentes relations avec les États-Unis et Cuba. Néanmoins, elle réaffirme une fois de plus sa volonté de respecter les principes fondamentaux de l'égalité souveraine entre les États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Nous demandons instamment à la communauté internationale de poursuivre ses efforts pour mettre fin à l'embargo unilatéral qui pèse sur Cuba dans les domaines économique, commercial et financier.

Soucieuse d'appuyer les principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la liberté du commerce, la Malaisie votera, comme les années précédentes, en faveur du projet de résolution A/59/L.2.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Dans leur débat sur les mesures économiques coercitives, y compris les lois extraterritoriales, les Ministres des États membres du Mouvement des pays non alignés ont condamné à Durban, en août 2004, le recours à ce type de mesures, qui visent à priver les pays de leur droit de choisir librement leur propre système politique, économique et social. Les Ministres ont également engagé tous les pays à ne pas reconnaître les lois extraterritoriales adoptées unilatéralement pour imposer des sanctions à d'autres États et sociétés étrangères.

L'Afrique du Sud considère que le maintien de l'embargo économique, commercial et financier contre la République de Cuba constitue une violation des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Les agissements des États-Unis d'Amérique contre la République de Cuba durent depuis près de 45 ans. Pourtant, ce long embargo économique, commercial et financier n'a cessé d'être rejeté par un nombre croissant d'États Membres, au point que cette opposition est devenue quasi unanime. En effet, je pense que le fait qu'un aussi grand nombre d'États Membres soient venus participer aux travaux de l'Assemblée est une preuve de cette opposition aux mesures extraterritoriales unilatérales.

Depuis la mise en place de l'embargo, les États Membres ont compris que les fonds envoyés par les travailleurs émigrés à leur famille dans les pays en développement représentent des sommes colossales qui pourraient contribuer au développement dans ces pays. L'importance de ces envois a été soulignée dans plusieurs résolutions de l'ONU et dans d'autres déclarations, dont le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Ces derniers mois, nous en avons appris encore plus sur le rôle des envois de fonds des travailleurs émigrés dans notre tentative de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Récemment, deux importants documents ont mis en relief le rôle potentiel de ces transferts des pays développés vers les pays en développement : premièrement, le rapport sur les sources novatrices de financement du développement (A/59/398, annexe), de septembre 2004, qui contient des recommandations sur les envois de fonds des travailleurs émigrés, a été examiné au sommet des

dirigeants pour l'action contre la faim et la pauvreté, organisé par le Président Lula da Silva, du Brésil; deuxièmement, dans sa note sur les sources novatrices de financement du développement (A/59/272), le Secrétaire général a abordé la question des envois de fonds par les émigrants, telle qu'exposée dans un résumé préliminaire de l'étude sur les sources novatrices de financement du développement, établie par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement. Il existe d'autres rapports similaires, axés sur le rôle positif des envois de fonds par les émigrants dans l'essor des pays en développement.

Fait important, dernièrement, alors que la deuxième Commission examinait un projet de résolution sur le système financier international et le développement (A/C.2/59/L.2), la délégation des États-Unis a reconnu le rôle positif que les envois de fonds des émigrants pouvaient avoir en faveur du développement. Nous espérons que cette position gagnera du terrain au sein du Gouvernement des États-Unis, qui a pris pour cibles les envois de fonds des émigrants la dernière fois qu'il a resserré l'étau autour de Cuba. En réduisant le montant que les Américains d'origine cubaine sont autorisés à envoyer à leur famille et en instaurant de nouvelles restrictions sur ces envois de fonds, les États-Unis ont transformé cet instrument de développement en moyen de coercition.

Aussi bien lors de la treizième conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Kuala Lumpur en février 2003, qu'à la quatorzième réunion ministérielle du Mouvement, organisée à Durban en août 2004, les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Mouvement des pays non alignés se sont prononcés contre l'unilatéralisme, qui, peu à peu, érode et bafoue le droit international, se traduit par l'emploi et la menace de l'emploi de la force ainsi que par l'exercice de pressions et de la coercition de la part de certains pays pour réaliser leurs objectifs gouvernementaux. Les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont également exprimé leur ferme opposition à l'utilisation de mesures unilatérales pour faire pression sur les pays en développement, de telles mesures étant contraires au droit international, au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États. Les chefs d'État et les ministres ont

expressément signifié que les lois Helms-Burton et D'Amato-Kennedy constituaient des violations flagrantes du droit international.

L'Afrique du Sud a à cœur d'œuvrer en faveur d'un monde meilleur pour tous, dans lequel toutes les nations vivraient côte à côte dans la paix. La réalisation de cette coexistence pacifique exige que tous les pays se conforment aux principes de la primauté de droit, y compris au droit international. Tous les membres de cet organe ont reconnu qu'il était impératif de respecter le droit international dans les relations internationales, comme en témoigne le soutien croissant dont fait l'objet le projet de résolution consacré à cette question. Depuis 13 ans que nous, États Membres de l'ONU, examinons cette question, ce soutien n'a cessé d'augmenter : alors que 59 États Membres s'étaient opposés à l'embargo des États-Unis contre Cuba en 1992, ils étaient 179 en 2003.

L'Afrique du Sud se prononcera, cette année encore, en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/59/L.2). Nous le soutenons parce que cet embargo implacable et unilatéral inflige des souffrances indicibles au peuple cubain. Compte tenu des répercussions de l'embargo sur le quotidien des Cubains, il n'est guère surprenant qu'une majorité écrasante des États Membres se soient réunis aujourd'hui pour exprimer leur soutien au peuple cubain.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration que le représentant du Qatar fera au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Étant donné l'importance de la question pour l'ensemble des Caraïbes, j'interviens ce matin au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour dire une fois de plus que nous soutenons la levée de l'embargo économique, commercial et financier que les États-Unis ont imposé contre Cuba.

Les dispositions de la Charte des Nations Unies exigent le respect de l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le respect du droit des peuples à l'autodétermination, le règlement pacifique des différends et le maintien de relations amicales entre les États. La CARICOM attache une très grande importance au respect de ces principes, qui revêtent un caractère obligatoire pour les États Membres. C'est pourquoi nous sommes contre l'imposition de mesures punitives unilatérales, surtout

lorsqu'elles impliquent l'application extraterritoriale de mesures contraires au droit international et portent atteinte à la liberté du commerce et de la navigation ainsi qu'à la souveraineté et à la liberté des États. Tout cela a des répercussions particulières sur les Caraïbes, où l'embargo américain entrave le développement de relations économiques normales, nuit aux échanges et aux flux d'investissements et fait obstacle aux relations commerciales entre États voisins.

Pour la CARICOM, Cuba est un partenaire essentiel des Caraïbes, avec lequel nous entretenons depuis longtemps des liens de coopération et d'amitié. La République de Cuba, à notre avis, ne menace personne. Nous respectons ses droits souverains et sommes favorables à sa pleine intégration dans notre système de relations hémisphériques.

L'embargo imposé à Cuba dure depuis bien trop longtemps et il n'a d'autre objectif que de maintenir un état de tension entre deux pays voisins, ce qui ne fait qu'imposer des souffrances indicibles au peuple cubain. Malheureusement, cette année, de nouvelles mesures ont été mises en place pour durcir l'embargo, mesures s'appliquant aux voyages et aux transactions financières. Cela est d'autant plus regrettable que ces mesures interviennent à un moment difficile pour le peuple cubain, qui a beaucoup souffert des ravages provoqués par deux cyclones qui se sont abattus sur leur île ces derniers mois. Ces catastrophes ont mis en lumière la nécessité d'une coopération et d'une solidarité régionales pour faire face à leurs conséquences économiques et humanitaires. Il est donc encore plus impératif que ces mesures punitives qui ont des effets si préjudiciables sur la prospérité du peuple cubain soient levées.

La CARICOM maintient depuis longtemps des relations amicales avec les États-Unis d'Amérique, relations auxquelles nous attachons une grande valeur. Dans cet esprit, nous exhortons le Gouvernement des États-Unis à respecter le verdict de la communauté internationale qui lui demande de lever l'embargo, d'engager un dialogue constructif et de normaliser les relations avec Cuba. Une telle mesure éliminerait une source de tension et de conflit et améliorerait les perspectives de paix, de développement et de coopération dans les Amériques.

Nos délégations de la CARICOM sont favorables à la teneur du projet de résolution dont l'Assemblée

générale est saisie et nous voterons en faveur de son adoption.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*): La délégation vietnamienne souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », publié sous la cote A/59/302. Nous sommes très heureux de la présence de M. Felipe Pérez Roque, Ministre cubain des affaires étrangères à la présente séance de l'Assemblée générale. Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis près d'un demi-siècle, les États-Unis maintiennent un embargo et un blocus contre leur voisin, Cuba. Ces 13 dernières années, ces mesures ont été resserrées par la promulgation et l'application de la loi Helms-Burton et la loi Torricelli. Jugeant que cette situation constitue une violation grave de la Charte et des principes du droit international, du libre-échange et de la navigation, l'Assemblée générale a, au cours de ces 13 dernières années, adopté une série de résolutions à une majorité écrasante. La plus récente a été la résolution 58/7, adoptée à la cinquante-huitième session par 179 voix, et demandant à ce que soit levé le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la presque totalité de la communauté internationale estime que l'application d'une législation extraterritoriale telle que la loi Helms-Burton est inacceptable et doit se voir opposer un refus.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique n'a que trop duré. C'est en fait le plus long embargo de l'histoire. Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine : ce blocus n'a d'autre objectif que de maintenir un état de tension entre deux pays voisins et impose des souffrances indicibles au peuple cubain, en particulier les femmes et les enfants.

Nous notons avec une vive préoccupation le rapport du Gouvernement cubain indiquant que les dommages directs subis par le peuple cubain en raison de l'application de l'embargo, représentent environ deux fois et demie le produit national brut de Cuba en 2003. Nous constatons également avec inquiétude que, tout en continuant de refuser de lever le blocus, comme

l'exigent 13 résolutions de l'Assemblée générale, les États-Unis n'ont cessé d'introduire de nouvelles mesures telles que les restrictions sur les voyages et la vente de médicaments salvateurs, pour n'en mentionner que quelques-unes, imposant de nouvelles difficultés et de nouvelles souffrances au peuple cubain et entravant gravement le développement économique, culturel et social de Cuba.

En tant que pays ayant énormément souffert d'embargos et de blocus, et dont la politique étrangère s'appuie essentiellement sur le respect du droit légitime de chaque pays de choisir son propre système social et politique et sa propre voie de développement, le Viet Nam est opposé à tout embargo ou blocus unilatéral imposé par un seul État à un autre. Nous avons appuyé l'ensemble des 13 résolutions de l'Assemblée exigeant que les États-Unis lèvent leur blocus économique, commercial et financier à l'encontre de Cuba. Nous sommes prêts à appuyer le projet de résolution similaire publié sous la cote A/59/L.2. Nous estimons que l'ONU devrait prendre au plus vite des mesures et des initiatives concrètes pour garantir l'application de toutes ses résolutions. Nous tenons à réaffirmer que les divergences entre les États-Unis et Cuba, pays voisins, devraient être réglées par le dialogue et les négociations dans le respect mutuel de leur indépendance et de leur souveraineté.

Encore une fois, nous souhaitons transmettre au peuple de Cuba toute notre amitié et toute notre solidarité, et nous nous engageons à œuvrer de concert avec d'autres pays amis pour les aider à triompher des difficultés et des souffrances résultant de cet injuste embargo.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) : Voilà plus de quatre décennies depuis que le blocus économique, commercial et financier a été appliqué à la République de Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Nous regrettons profondément que ce blocus continue de maintenir des relations tendues entre les deux pays voisins. De notre opinion, il est temps que les deux pays entament des négociations sérieuses afin d'aboutir dans les meilleurs délais à une solution mutuellement acceptable.

Dans le monde d'aujourd'hui de coopération multiforme entre États, les pratiques commerciales unilatérales et discriminatoires n'ont pas de raison d'être. En effet, l'application extraterritoriale des lois

internes d'un pays va clairement à l'encontre des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, un État Membre ne doit promulguer ni appliquer des lois, règlements ou des mesures dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États Membres, ainsi qu'à la liberté de commerce.

Le droit souverain de chaque nation de participer librement aux systèmes financiers et commerciaux internationaux est des plus sacrés. Aucun pays n'a le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autrui, en dépit de leurs systèmes sociopolitiques différents. En tant que nation souveraine et indépendante, la République de Cuba a le droit de choisir son propre système politique ainsi que son modèle de développement. Afin de réduire la pauvreté et réaliser son développement durable, Cuba devrait avoir de la chance ou l'opportunité d'entretenir et de promouvoir des relations commerciales avec tous les pays de notre planète. La communauté internationale a le devoir d'accorder assistance et appui à Cuba et son héroïque peuple dans leurs entreprises vigoureuses, visant à promouvoir leur développement économique.

La République démocratique populaire lao, de concert avec la majorité écrasante des États Membres de l'ONU, continuera d'oeuvrer en vue de mettre fin à l'embargo économique, financier et commercial contre Cuba. Cette politique, plus qu'obsolète, contraire au droit international, n'a jusqu'ici profité à aucune des deux parties. La République de Cuba est un Membre de l'Organisation des Nations Unies, et en tant que Membres nous-mêmes, nous devrions faire tout ce qui est en notre possible pour aider ce pays à recouvrer son droit légitime à l'intégration dans l'économie mondiale globalisée.

C'est dans cet esprit que mon gouvernement votera pour le projet de résolution contenu dans le document. A/59/L.2

M. Ismail (Soudan) (*parle en arabe*) : À la veille de son sixième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies continue de plaider pour le multilatéralisme, le respect de la volonté collective des nations et la mise en œuvre des décisions de la communauté internationale. Aussi, tout particulièrement dans la conjoncture actuelle, est-il impératif de refuser les mesures unilatérales imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La communauté internationale s'est engagée dans un long processus tendant à promouvoir le respect des principes consacrés dans la Charte, l'esprit et les valeurs de la fraternité, de la justice, de l'égalité, de la coopération entre États et le respect par les États de la volonté des peuples. Ce processus a laissé son empreinte sur nos sociétés dans sa première phase historique en jetant les bases de l'état de droit et en réalisant la justice sociale et politique. Ce sont là les critères qui permettent de juger dans quelle mesure une société respecte les droits communs, la liberté de choisir, la légalité et la justice sociale – droits garantis à chacun en vertu du droit international.

Cela fait 13 ans que le point intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » demeure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les mots « nécessité de lever » ont indubitablement un poids juridique; ils reflètent clairement l'unanimité et la volonté collective des États Membres. L'Assemblée générale, en adoptant les projets de résolution présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, n'a cessé, tout au long de ces années, de réaffirmer le droit des peuples à l'autodétermination. Elle a demandé à tous les États Membres de ne pas appliquer ou accepter des mesures unilatérales ou des décisions d'un État contrevenant à la Charte et aux principes de bon voisinage et qui ont nécessairement des effets extraterritoriaux.

Le nombre de résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le large appui dont jouit Cuba sont la meilleure preuve que la cause cubaine est juste. Le fait que 173 États aient voté en faveur de ce projet de résolution au nom de Cuba à la dernière session de l'Assemblée, démontre que la communauté internationale est de plus en plus consciente des dangers de l'imposition à un État Membre, de telles sanctions dépourvues de fondement juridique.

Cuba a démontré qu'il était un membre actif de la communauté internationale. Il continue de participer à diverses instances dans le cadre du multilatéralisme, choisi par tous pour régler les problèmes et les différends et surmonter les obstacles.

Mon pays souffre encore des effets des sanctions économiques unilatérales qui ont également été imposées par les États-Unis en novembre 1997 et renouvelées tous les ans. Il est regrettable qu'une grande puissance ait recours à de telles mesures

unilatérales et non fondées juridiquement, dans le seul but d'exercer une pression politique sur le Gouvernement soudanais, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Le Soudan refuse, par principe, le blocus commercial, financier et économique imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et votera pour le projet de résolution présenté par Cuba et intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous demandons instamment à tous les États de voter pour le projet de résolution afin d'exprimer en termes vigoureux leur refus de telles mesures et décisions unilatérales, qui contreviennent au droit international et à la Charte.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Voici 13 ans que ce point est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. J'aimerais me joindre à ce qui a été dit par les orateurs qui m'ont précédé, et réaffirmer l'appui de ma délégation au projet de résolution sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/59/L.2), un embargo qui dure depuis 40 ans. Notre position est une position de principe, fondée sur le droit international; elle exprime notre solidarité à l'égard du peuple cubain, qui a été la principale victime de l'embargo.

La République-Unie de Tanzanie croit fermement que l'imposition de l'embargo à Cuba depuis plus de quatre décennies est une violation grave des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, et du droit international, mais aussi de la liberté du commerce international. La situation s'est encore aggravée avec l'adoption de la loi Torricelli en 1991 et de la loi Helms-Burton en 1996; ces lois avaient pour objectif d'isoler complètement Cuba du commerce international, et elles ont paralysé l'économie cubaine, ce qui a eu des conséquences graves sur la vie quotidienne de la population tout entière.

L'extraterritorialité de l'embargo, que les lois Torricelli et Helms-Burton ont institutionnalisées, a non seulement violé la souveraineté d'États tiers, ainsi que le droit international, mais a également exacerbé, au cours de ces 10 dernières années, les lourds dommages déjà infligés à l'économie cubaine, en perturbant les relations commerciales entre Cuba et les États tiers. L'embargo a gravement affecté les secteurs

économiques et sociaux de Cuba. On estime que l'effet direct sur Cuba de l'embargo au cours des 45 dernières années représente une perte ahurissante de plus de 79 milliards de dollars.

Il est très encourageant et digne d'éloges que, malgré tous ces obstacles, et face à des conditions très difficiles, Cuba ait réussi à créer des systèmes sanitaire et éducatif du plus haut niveau, dont le pays a généreusement partagé les bienfaits avec d'autres pays en développement. La République-Unie de Tanzanie a non seulement pu bénéficier d'excellentes possibilités de formation dans différents domaines de la part de Cuba, mais elle a aussi reçu, de façon continue, un apport d'experts médicaux. En plus des équipes de médecins régulièrement envoyées par Cuba, la République-Unie de Tanzanie a reçu cette année un grand nombre de médecins cubains chargés spécifiquement de fournir des services dans des hôpitaux de zones rurales, qui en ont grand besoin.

Ces réussites exceptionnelles dans le domaine social, obtenues malgré la persistance de l'embargo, sont le fruit de sacrifices coûteux, qui représentent des preuves remarquables de courage et de persévérance de la part de Cuba. Il est particulièrement évident que les réussites de Cuba en matière de santé et d'éducation, ainsi que les progrès dans d'autres secteurs de l'économie et dans diverses activités humaines, auraient été plus éclatants en l'absence de l'embargo, et Cuba serait devenu une nation plus prospère.

À un moment où la communauté internationale se mobilise autour de la Déclaration du Millénaire et vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, Cuba a réalisé de façon admirable la plupart de ces objectifs. Le pays est même allé plus loin, et a fait la preuve de sa volonté de partager son expérience avec d'autres. Cuba a donc aussi droit au développement économique et à la prospérité. La justice, la prospérité humaine et les droits de l'homme doivent rester des éléments indivisibles dont tout le monde doit pouvoir jouir, sans conditions.

La République-Unie de Tanzanie estime qu'il est possible d'un point de vue politique de trouver un moyen de mettre fin à l'embargo et qu'il existe des possibilités d'action internationale en ce sens, y compris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Nous lançons un appel à tous les États pour leur demander de s'abstenir d'appliquer des lois et des

mesures – et d’abroger de telles lois quand elles existent – qui empiètent sur la liberté de commerce et de navigation de Cuba, et ce conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : J’aimerais vous remercier, Monsieur le Président, de m’avoir donné cette occasion de prendre la parole, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, sur le point de l’ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d’Amérique ». Le Groupe des 77 et la Chine attachent une importance considérable à cette question, car elle concerne l’imposition de mesures extraterritoriales, qui empiètent sur la souveraineté nationale et ainsi sapent les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, tout en limitant gravement la liberté du commerce et des investissements.

Le Groupe des 77 et la Chine demandent la levée immédiate du blocus. Cette demande a déjà été formulée à l’occasion du Sommet du Sud à La Havane et dans d’autres déclarations du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que dans des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Nous notons avec reconnaissance l’appui positif de la majorité des Membres des Nations Unies sur cette question. Nous appuyons donc l’appel lancé par le Secrétaire général (A/59/302) pour que soit levé l’embargo économique, commercial et financier. Dans ce contexte, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent réitérer l’appel lancé lors du Sommet du Sud en ce qui concerne les points suivants.

Premièrement, les pays développés doivent éliminer les lois et règlements ayant des effets extraterritoriaux négatifs, ainsi que les autres types de mesures économiques coercitives unilatérales, car celles-ci vont à l’encontre des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et du système commercial multilatéral.

Deuxièmement, le Sommet du Sud a exprimé sa préoccupation quant à l’incidence des sanctions économiques sur la population civile et sur la capacité de développement des pays visés. Le Groupe des 77 et la Chine demandent donc instamment à la communauté internationale d’épuiser toutes les méthodes pacifiques possibles avant de recourir aux sanctions, qui ne devraient intervenir qu’en dernier ressort.

Lorsqu’elles s’avèrent nécessaires, de telles sanctions ne doivent être mises en place que sur la base d’une stricte conformité avec la Charte des Nations Unies, en fixant des objectifs clairs et des délais précis et en prévoyant un examen périodique. Des conditions précises doivent aussi être définies pour la levée des sanctions, et celles-ci ne doivent jamais servir de moyen de punir ou châtier qui que ce soit.

Le Groupe des 77 voudrait rappeler l’appel sincère lancé par le Sommet au Gouvernement des États-Unis à lever immédiatement le blocus économique imposé à la République de Cuba en 1960. Ce blocus n’a que trop duré et n’a d’autre objectif que de maintenir la tension entre deux pays voisins et d’infliger des difficultés et des souffrances indicibles au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants.

Cinquièmement, le Groupe des 77 est convaincu que le remplacement de ce blocus par plus de dialogue et de coopération contribuera considérablement non seulement à relâcher la tension, mais également promouvoir des échanges significatifs et un partenariat entre les deux pays dont les destins sont liés par l’histoire et la géographie.

Comme par le passé, le Groupe des 77 et la Chine appuieront le projet de résolution dont l’Assemblée est saisie, et nous invitons tous les États Membres à l’appuyer de concert avec nous.

M. Musambachime (Zambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, pour la compétence avec laquelle vous présidez cette session. C’est pour nous une grande source de fierté et d’honneur que de voir, Monsieur le Président, un fils distingué du Gabon, nation sœur de la Zambie, s’acquitter d’une si louable tâche.

J’ai pris la parole pour faire connaître la satisfaction qu’inspire à mon pays le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/59/302 et intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d’Amérique », qui, à bien des égards, exprime les vues de la communauté internationale à ce sujet.

Ma délégation s’aligne sur la déclaration que vient de prononcée le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et l’approuve sans

réserve. Je souhaiterais cependant faire quelques observations au nom de mon pays.

Ainsi qu'en est consciente l'Assemblée, il y a maintenant plus de 40 ans que le peuple cubain vit sous le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis. Durant cette période, l'Assemblée a adopté des résolutions pour en réclamer la levée, en soulignant les conséquences humanitaires pour le peuple cubain.

Ma délégation a voté en faveur de toutes les résolutions précédentes concernant ce point afin de bien marquer le respect que nous portons aux dispositions du droit international, tel que consacré par la Charte des Nations Unies. En conséquence, ma délégation votera une fois de plus en faveur de la résolution A/59/L.2, mise aux voix sur ce point. Nous appelons les autres délégations à appuyer ce projet de résolution.

Le monde a changé depuis 1959. De même qu'il convient de s'adapter aux données nouvelles dans les relations internationales, il est nécessaire d'examiner l'efficacité des blocus et des sanctions. Ma délégation estime que le blocus imposé à Cuba est une infraction au droit international et une violation des principes de la Charte des Nations Unies. À cet égard, ma délégation estime que la portée extraterritoriale des lois Helms-Burton et Torricelli est inacceptable. Ces lois empiètent sur la souveraineté d'autres États et suscitent des obstacles à la navigation internationale et à la liberté du commerce, telles que définies par les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce.

Ma délégation souhaite appeler tous les États Membres des Nations Unies à soutenir les nobles principes consacrés par la Charte en votant unanimement en faveur de la levée immédiate de ce blocus. Étant donné l'importance de lever ce blocus, ma délégation soutient l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la soixantième session de l'Assemblée, afin de permettre à la communauté internationale d'être saisie de cette question jusqu'à ce qu'elle ait été finalement résolue.

M. Garza (États-Unis) (*parle en espagnol*) : Le blocus commercial des États-Unis sur Cuba est une question bilatérale dont l'Assemblée générale ne devrait pas être saisie.

Le but du projet de résolution est d'accuser les États-Unis de l'échec des politiques économiques du régime communiste et de détourner l'attention de son passif en matière de droits de l'homme. Les arguments selon lesquels les États-Unis nieraient l'accès de Cuba aux vivres et aux médicaments sont sans fondement. Depuis 1992, les États-Unis ont autorisé plus d'un milliard de dollars de ventes et de donations de médicaments et d'équipement médical, dont 80 % sous forme de donations. De plus, depuis 2001, le Gouvernement des États-Unis a autorisé l'exportation de matériel agricole d'une valeur supérieure à 5 milliards de dollars. Durant cette même période, des produits agricoles ont été effectivement exportés à Cuba pour un montant supérieur à 700 millions de dollars.

N'oublions pas que les États-Unis sont la plus grande source d'aide humanitaire de Cuba. Les versements d'argent à destination de Cuba effectués par des personnes vivant aux États-Unis ont été évalués à près d'un milliard de dollars par an. Il est aussi tout à fait certain que Cuba est en mesure d'acheter tout ce dont il a besoin – les importations annuelles sont évaluées à environ 4,3 milliards de dollars – de pays autres que les États-Unis, et c'est ce qu'il fait.

Il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet. Si les Cubains sont sans emploi, s'ils ont faim ou manquent de soins médicaux, ainsi que l'admet le régime, cela est dû aux échecs du gouvernement en place. Le Gouvernement n'a pas montré le moindre intérêt à appliquer la moindre réforme économique ou politique qui conduirait au changement démocratique et à une économie de libre marché.

Un exemple typique : depuis le 1^{er} octobre, le Gouvernement cubain ne délivre plus de nouveaux permis à 40 catégories différentes de travailleurs indépendants. Cela signifie que le Gouvernement ne permettra plus à une personne d'avoir un petit restaurant hors de son domicile ou de jouer un rôle de clown dans une fête d'enfants. Cela est absurde. Récemment, le régime a imposé des sanctions de confiscation sur l'utilisation de dollars à Cuba, renversant une politique vieille d'une décennie. Ce genre de mauvaise gestion économique est la raison pour laquelle un pays qui, il y a 45 ans, avait un revenu par habitant égal à celui de l'Espagne est maintenant l'un des pays d'Amérique latine se trouvant dans la plus grande détresse économique.

Contrairement à ce qu'il affirme, le Gouvernement cubain n'est pas une victime mais plutôt un tyran, qui punit implacablement tous ceux qui osent avoir une opinion différente. Castro a fermement refusé toute ouverture politique et continue de refuser aux Cubains de jouir de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En mars 2002, 75 membres de l'opposition, y compris des journalistes indépendants, des économistes, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme ont été condamnés à une peine de 20 ans de prison en moyenne. De telles mesures étaient brutales même selon les normes habituelles du régime cubain. Le régime continue de harceler même ceux qui ont été relâchés, les soumettant quasi quotidiennement à des interrogatoires, pendant des heures. Depuis presque deux ans, Cuba défie la notion même du respect de la volonté du Haut Commissaire pour les droits de l'homme en refusant d'autoriser une visite de son représentant personnel.

Comme par le passé, en demandant de nouveau l'appui à ce projet de résolution, le Gouvernement cubain demande que l'on approuve ses politiques répressives. Pour notre part, nous ne pouvons appuyer une ouverture économique avec un pays qui a un passé aussi épouvantable sur des questions économiques et politiques. Nous voterons contre ce projet de résolution et nous exhortons toutes les délégations à faire de même.

Le Président : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais proposer de clore maintenant la liste des orateurs pour le débat sur cette question. Je n'entends pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

M. Kwaw Win (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exprimer notre profonde préoccupation du fait de la poursuite du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. À cet égard, ma délégation souhaite également s'associer à la déclaration prononcée par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Tant comme une question de principe qu'en notre qualité de pays touché par les sanctions unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique, Myanmar compatit pleinement avec le peuple cubain et comprend l'étendue des difficultés et des souffrances causées par

le blocus imposé au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants. La volonté de la communauté internationale est exprimée clairement chaque année par l'adoption, à une écrasante majorité, de la résolution demandant la fin du blocus. Il est regrettable que le Gouvernement américain n'ait pas répondu à cet appel et qu'il ait encore resserré l'étau des mesures contre Cuba.

Myanmar est d'avis que le blocus ne sert aucun objectif. Il ne profite à aucun de ces deux pays ni à leurs peuples. Il met en danger les efforts de développement cubains. Il dénie au peuple cubain le droit de manger, le droit de se développer et le droit au libre échange et aux transports maritimes. Il empêche des échanges culturels et sociaux et une interaction entre les Cubains et les États-Unis. Il limite la capacité du secteur privé à prendre part à des transactions mutuellement bénéfiques.

En tant que membre respectable de la communauté internationale, le Myanmar souscrit pleinement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays et de souveraineté égale des nations. Ma délégation est fermement convaincue que tous les États ont le droit inaliénable de choisir leurs propres systèmes politiques et économiques sur la base des souhaits de leur peuple. Il ne fait pour nous aucun doute que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis contrevient non seulement aux dispositions de la Charte des Nations Unies mais est également contraire au droit international. Ma délégation trouve particulièrement répréhensible ces mesures extraterritoriales qui enfreignent les droits souverains des autres États.

Du fait de la mondialisation, il est contre-productif de dresser des barrières artificielles entre les pays. Cela ne joue pas en faveur d'une meilleure compréhension entre les peuples du monde. Le Myanmar est persuadé que seul le dialogue et la coopération peuvent permettre aux pays de favoriser des relations de bon voisinage, d'assurer la paix et la stabilité et de promouvoir des intérêts communs.

Par conséquent, ma délégation réitère son appel pour la fin immédiate du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. En sa qualité de pays qui a appuyé constamment le projet de résolution demandant de lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis, ma

délégation votera à nouveau cette année en faveur du projet de résolution A/59/L.2.

M. Toro Jiménez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais transmettre – tant en mon nom propre qu'en celui de la République bolivarienne du Venezuela, nos souhaits cordiaux et chaleureux de bienvenue au Ministre cubain des affaires étrangères de la République de Cuba, qui est présent parmi nous aujourd'hui.

La République bolivarienne du Venezuela a rejeté fermement et à maintes reprises la promulgation et la mise en œuvre des lois et des arrangements de réglementation avec des effets extraterritoriaux, qui ne sont rien d'autre qu'un mépris pour la souveraineté des autres États.

Le blocus imposé à Cuba qui est coercitif et extraterritorial par nature constitue une mesure unilatérale d'emploi de la force qui va à l'encontre du régime juridique international régissant les échanges économiques et commerciaux entre les pays.

En 1964, le commandant Che Guevara a mis en lumière, devant l'Assemblée générale, le caractère politique de domination impérialiste du blocus, à l'occasion de la nouvelle intensification de ce blocus : la mise en œuvre de la mesure du Département du commerce des États-Unis interdisant totalement la vente de médicaments et d'aliments à Cuba. Le commandant a déclaré à ce sujet « nous voudrions simplement souligner que, en ce qui concerne Cuba, les États-Unis d'Amérique n'ont pas appliqué les recommandations explicites de la Conférence [des Nations Unies sur le commerce et le développement de cette année]; récemment, le Gouvernement des États-Unis a interdit la vente de médicaments à Cuba, abandonnant ainsi définitivement le masque d'humanitarisme avec lequel il avait voulu dissimuler le caractère agressif du blocus pratiqué contre le peuple de Cuba ».

Ces paroles, prononcées par le commandant Che Guevara, illustrent de façon palpable ce qu'a d'impérialiste ce blocus. Il a en effet cherché l'isolement, l'asphyxie et l'immobilisation de Cuba dans le but impossible de mettre à genoux son peuple héroïque et de lui faire renoncer à sa décision d'être souverain et indépendant et de définir lui-même le cours de sa propre histoire. À partir de cette date, le blocus a été intensifié, élargi et approfondi par le biais

d'instruments juridiques que l'on prétend appliquer à tous les pays du monde maintenant des relations commerciales avec Cuba.

L'effondrement de l'Union soviétique et de l'Europe orientale a été utilisé par les secteurs de droite des États-Unis pour pousser à l'adoption d'instruments juridiques qu'ils cherchent à appliquer à tous les pays maintenant des relations commerciales avec Cuba. La loi Torricelli, adoptée par le Congrès des États-Unis et promulguée par l'ex-Président Georges Bush le 23 octobre 1992, et la loi Helms-Burton, adoptée le 12 mars 1996 par le Président des États-Unis William J. Clinton – appelée aussi loi pour la liberté de Cuba et la solidarité démocratique avec Cuba ou loi « Liberté » – constituent un pas de plus vers la mise en place, par les États-Unis, d'un empire universel dont le siège serait à Washington.

Toricelli lui-même le dit sans la moindre vergogne dans le sixième paragraphe de la deuxième partie de son projet de loi : l'effondrement du communisme en ex-Union soviétique et en Europe orientale donne aux États-Unis et à la communauté démocratique une occasion sans précédents de promouvoir une transition pacifique vers la démocratie à Cuba. Dans l'introduction de ce projet, l'objectif politique de la loi est exposé : promouvoir une transition pacifique vers la démocratie à Cuba par l'application de pressions appropriées contre le Gouvernement et le peuple cubains.

Parallèlement, les États-Unis intensifient la mise au point de nouveaux armements et le déploiement de leur armée autour du monde, avec laquelle ils essaient d'imposer une souveraineté militaire et un empire mondial cherchant à imposer à tous les pays une même conduite et une même conception politique et idéologique.

L'intention de faire fléchir le peuple vaillant et résolu de Cuba par le biais de ce type d'agressions n'a réussi qu'à sensibiliser encore plus le peuple et à consolider la révolution. Tel est le véritable résultat du blocus. De plus, la communauté internationale a bien compris cette réalité et c'est la raison pour laquelle elle a, à partir de 1991, voté, dans cette enceinte internationale, pour cette résolution à une majorité écrasante 179 voix en 2003.

En dépit de tout cela, le Gouvernement des États-Unis, à l'insu de la communauté internationale, intensifie le blocus au lieu de le suspendre, avec

d'autres mesures qui attentent maintenant directement aux relations familiales, en imposant des restrictions aux voyages à Cuba des citoyens américains et cubains résidant aux États-Unis. Ces nouvelles mesures constituent une violation des droits de l'homme à l'échelle mondiale. Le système de santé cubain, qui est l'un des piliers fondamentaux du programme de la révolution cubaine, fait également l'objet d'un blocus par le biais de pratiques commerciales illégales empêchant les sociétés privées de vendre à Cuba des technologies nécessaires à la maintenance et au fonctionnement des instruments servant au diagnostic et au traitement des patients. Les mêmes pratiques illicites sont imposées aux domaines de l'éducation, du sport et de la culture.

Notre délégation, solidaire du Gouvernement et du peuple de Cuba, réitère son opposition à la promulgation et à l'application de tout type de normes à effet extraterritorial qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États. Cette situation n'ayant pas cessé, nous voterons pour la résolution dont l'Assemblée est saisie.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer m'associer à la déclaration prononcée par la délégation du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les buts et principes de la Charte des Nations Unies soulignent le droit des États d'exercer leur souveraineté sur leur propre territoire et établissent le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Tous les États Membres de l'ONU, en particulier les grandes puissances, sont censés respecter la Charte des Nations Unies, qui est la constitution de cette Organisation et son principal cadre de référence.

L'embargo imposé contre Cuba depuis plus de quarante ans lui fait subir toutes formes de pertes économiques, sociales et politiques. Il a accentué les souffrances du peuple cubain, et particulièrement des enfants et des vieillards. L'embargo a également eu des répercussions sur les efforts inlassables du peuple cubain pour connaître une vie prospère.

Ma délégation salue les efforts constants déployés par Cuba pour entretenir un dialogue constructif avec les États-Unis afin de régler tous les points de dissension entre les deux parties sur la base de l'égalité et de la souveraineté, du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et du

respect pour les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies ainsi que les principes de bon voisinage. Ma délégation estime qu'une normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba est dans l'intérêt des deux peuples et des deux pays et elle souligne le droit des peuples à choisir leur propre système politique, économique, social et culturel de leur plein gré et conformément au droit international. Le consensus croissant, au sein de la communauté internationale, sur la nécessité de mettre fin à cet embargo contre Cuba est une affirmation de la nécessité de respecter les systèmes politiques, économiques et sociaux choisis librement par chaque pays en fonction de ses intérêts nationaux.

À cet égard, nous voudrions rappeler le document final du Sommet du Mouvement des pays non alignés tenu à Kuala Lumpur, en Malaisie, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement ont demandé aux États-Unis de lever l'embargo contre Cuba. Il y est également exprimé la préoccupation des États au sujet de l'élargissement du caractère extraterritorial de l'embargo contre Cuba et les nouvelles mesures qui continuent d'être prises en vue d'intensifier encore cet embargo. Nous voudrions également noter la déclaration adoptée au Sommet du Groupe des 77 et de la Chine qui a été tenu à La Havane et durant lequel les participants se sont catégoriquement élevés contre toute loi et réglementation à caractère extraterritorial et toutes les autres formes de mesures économiques coercitives.

Le Sommet a exprimé sa profonde préoccupation face à l'effet produit par les sanctions économiques sur la capacité de développement des pays concernés. S'exprimant au nom de tous les dirigeants des pays en développement, le Sommet a également lancé un appel à la levée immédiate du blocus. La communauté internationale a exprimé à maintes reprises son opposition au maintien des sanctions unilatérales contre Cuba, de même que son rejet de ce qu'il est convenu d'appeler la loi Helms-Burton des États-Unis, dont les dispositions débordent le cadre d'une législation nationale et empiètent sur la souveraineté des États qui maintiennent des relations avec Cuba, ce qui va à l'encontre du principe de l'égalité souveraine des États et du droit international.

L'expérience a montré que, dans la plupart des cas, les régimes de sanctions ont causé d'énormes dommages matériels et des pertes économiques considérables aux populations civiles des pays visés. À

cet égard, ma délégation espère que le blocus, quelle qu'en soit sa forme, imposé par les États-Unis à Cuba sera levé et que les États-Unis entendront les appels lancés par la communauté internationale, tels qu'ils ont été exprimés à l'Assemblée générale et dans d'autres enceintes. Sur cette base, la Syrie votera pour le projet de résolution.

M. Moleko (Lesotho) (*parle en anglais*) : Le Lesotho s'associe pleinement et souscrit à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ces 12 dernières années, l'Assemblée a appuyé dans son immense majorité le projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». L'appui manifesté par les États Membres dans leurs déclarations à la présente séance de l'Assemblée reflète en vérité le fait que l'embargo unilatéral et les nouvelles mesures visant à resserrer le blocus appliqué par les États-Unis d'Amérique à Cuba sont contraires aux principes du droit international, y compris ceux consacrés par la Charte, en particulier les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationales.

Ma délégation est d'avis que c'est le droit souverain du peuple de tout pays, y compris Cuba, de décider du système de gouvernement et du modèle de développement le plus approprié pour celui-ci. Il est fort regrettable que des millions de personnes à Cuba doivent, pour exercer ce droit, endurer les souffrances indicibles que le blocus économique a causées.

Ma délégation considère toute mesure coercitive qu'elle soit économique, politique ou autre, imposée par un État à un autre, comme dangereuse et par conséquent inadmissible. De telles mesures ne sauraient nullement renforcer mais plutôt compromettent la paix, la sécurité et la stabilité. Le Gouvernement du Lesotho s'oppose donc fermement à l'embargo économique, commercial et financier imposé à l'encontre de Cuba par les États-Unis d'Amérique et demande la levée du blocus économique. Nous voterons pour le projet de résolution A/59/L.2.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale se trouve une fois de plus aux prises avec la question de la nécessité de lever le

blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. À cet égard, l'Indonésie souhaite reprendre à son compte la déclaration que le Représentant permanent du Qatar a prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Voici plus de 40 ans que l'embargo et les sanctions imposés à l'encontre de Cuba sont en vigueur. Il est par conséquent regrettable de constater que 12 ans après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 47/19, aucune mesure d'importance n'ait été prise pour lever le blocus.

L'Indonésie a toujours eu pour principe de s'opposer à la promulgation et à l'application par un État Membre de lois ou de mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres. Ces mesures sont contraires aux dispositions de la Charte qui incarnent l'esprit du multilatéralisme.

L'Indonésie reconnaît les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationales. Ces principes sont consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, dont aucun ne se trouve servi ou promu par le blocus appliqué unilatéralement à Cuba.

Quarante années plus tard, nous nous trouvons contre notre gré dans une impasse, en dépit de l'opposition croissante au blocus. Force est de constater que le blocus fait plus de mal que de bien. Il ne sert pas à grand-chose; il ne fait que perpétuer une situation d'où on ne peut sortir que perdant.

Le blocus est somme toute une guerre économique qui cause des dommages collatéraux considérables. Il nuit économiquement à ceux-là même qu'il devait avantager politiquement. Le peuple cubain est sa victime principale. Innocent de toute accusation politique, son avenir et ses droits fondamentaux sont néanmoins sacrifiés. De fait, il est de manière injustifiable la victime au quotidien de l'embargo.

Il est vrai également que, dans cette ère d'interdépendance croissante, de mondialisation et d'acceptation universelle de la Déclaration du Millénaire, visant à l'instauration d'un partenariat mondial au service du développement, l'embargo est dépourvu de tout cadre de référence légitime. À cet égard, nous nous associons à ceux qui se sont exprimés

en faveur de la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Appuyant fermement les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, y compris la liberté du commerce et de la navigation internationaux, l'Indonésie votera une fois encore pour le projet de résolution.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à reprendre à mon compte la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La communauté internationale continue d'être le témoin des souffrances permanentes du peuple cubain par suite de l'embargo économique, commercial et financier injuste qui lui est imposé par le Gouvernement des États-Unis.

Ce blocus unilatéral a été maintenu, en dépit des nombreux appels lancés par l'Assemblée en vue d'y mettre fin. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est le fait de constater que le blocus a été renforcé sous le Gouvernement actuel des États-Unis, sans tenir compte de l'effet négatif et des souffrances humaines que connaît le peuple cubain, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. Au lieu de favoriser de bonnes relations avec son voisin, le Gouvernement des États-Unis poursuit cette politique hostile contre le Gouvernement et le peuple cubains.

L'embargo imposé à Cuba est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, au droit international et à la Déclaration du Millénaire. Ce blocus continue d'entraîner des dommages, non seulement pour l'économie cubaine mais aussi pour le développement social et culturel de la société cubaine. Il a privé le peuple cubain des possibilités et des avantages découlant du libre commerce et de la mondialisation. Cet embargo constitue une violation flagrante des droits de l'homme et des libertés fondamentales non seulement du peuple cubain, mais aussi des ressortissants des États-Unis, qui souhaiteraient avoir des contacts personnels et d'affaires avec le peuple cubain.

La Namibie s'oppose fermement à la loi Torricelli et à la loi Helms-Burton, qui ont une portée extraterritoriale et qui portent atteinte à la souveraineté de Cuba et aux principes et aux règles sur lequel repose le système commercial international.

Il est incompréhensible que le Gouvernement des États-Unis – bien connu pour son plaidoyer en faveur des droits de l'homme et son respect de l'état de droit – prive le peuple cubain du droit à l'alimentation, aux médicaments et à l'éducation et ce pour des ambitions politiques. Il est injuste qu'un pays impose sa propre philosophie à un autre, contre son gré. Cuba ne pose aucune menace et aucun danger pour les États-Unis. Nous voudrions par conséquent réaffirmer que la politique des États-Unis à l'égard de Cuba est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Depuis 12 ans, l'Assemblée générale exprime son opposition à ces sanctions unilatérales par le biais des résolutions qu'elle adopte. Mais ces résolutions n'ont pas été mises en œuvre, ce qui nous pousse à nous interroger sur la raison de cette politique de deux poids, deux mesures, lorsqu'il s'agit d'appliquer les résolutions de l'ONU. Par conséquent, le peuple cubain continue de souffrir en raison du blocus imposé par les États-Unis. Le projet de résolution dont nous sommes saisis réaffirme les droits inaliénables du peuple cubain à la liberté du commerce et à la navigation internationale.

Le Gouvernement de la République de Namibie continue de respecter les principes de coexistence pacifique entre les pays, de libre commerce et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État. Nous renouvelons par conséquent notre appel à une levée immédiate et sans conditions de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba. C'est pour cette raison que ma délégation votera en faveur du projet de résolution (A/59/L.2) dont nous sommes saisis.

M. Mirafzal (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général de son rapport [A/59/302 (Partie I et II)] présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et exprimer notre vive déception quant au maintien de l'embargo contre ce pays. Je voudrais également m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

D'un point de vue historique, les mesures économiques prises unilatéralement en tant que moyen de coercition politique et économique contre des pays

en développement sont contraires à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui prône la solidarité, la coopération et les relations amicales entre tous les pays. Contrairement à nos efforts visant à créer un environnement favorable, ces mesures vont à l'encontre de tous les principes, lois et normes régissant les relations internationales dans le domaine du commerce international et qui cherchent à favoriser les relations commerciales et économiques entre les pays.

Le recours à des mesures unilatérales en tant que moyen de coercition politique et économique contre des pays en développement a été condamné dans les décisions et résolutions de divers organes de l'ONU, en particulier celles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. La communauté internationale devrait réclamer plus énergiquement que de telles mesures soient rapportées et que le nécessaire soit fait pour empêcher que cela ne se reproduise.

L'adoption et l'application de mesures coercitives unilatérales et le recours à des embargos empêchent les populations des pays visés de réaliser pleinement le développement économique et social. Elles portent en particulier atteinte au bien-être des femmes et des enfants et créent des obstacles au développement durable et au plein exercice des droits fondamentaux, notamment le droit de tous à un niveau de vie suffisant pour garantir leur santé et leur bien-être, ainsi que leur droit à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux indispensables. Nous devons nous assurer que l'alimentation et les médicaments ne sont pas utilisés comme des moyens de pression politique.

Il a été à présent établi que le recours à des mesures unilatérales de coercition économique compromet les intérêts économiques légitimes des pays en développement qui en sont la cible. Le système des Nations Unies et les autres organisations internationales et multilatérales compétentes en la matière doivent redoubler d'efforts en vue de créer et de consolider un environnement permettant d'offrir à tous les pays des chances égales de bénéficier des systèmes économiques, financiers et commerciaux internationaux. Ils doivent également étudier les moyens de faire indemniser les États victimes par ceux qui recourent à ces mesures unilatérales pour les pertes qu'ils ont subies.

En manifestant notre pleine solidarité avec le peuple cubain, ma délégation non seulement votera en

faveur du projet de résolution (A/59/L.2) qui a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour, mais demande également à la communauté internationale de redoubler d'efforts en vue de promouvoir le respect du droit international et de créer un environnement multilatéral propice au dialogue, qui soit exempt de sanctions et d'embargos.

M. Cherginets (Bélarus) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale se penche une fois de plus sur le point de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Malgré les appels répétés qui ont été lancés dans le passé, le Gouvernement des États-Unis n'a encore pris aucune mesure pour exaucer les souhaits de la communauté internationale. En outre, il y a six mois, les autorités des États-Unis ont introduit de nouvelles mesures visant à durcir l'embargo à l'encontre d'un État souverain et indépendant.

Nous suivons la question de près pour une autre raison : la République du Bélarus – pays Membre fondateur de l'ONU, qui a perdu un tiers de sa population lors de la lutte contre le fascisme et qui pâtit plus que tout autre des répercussions de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl – est aujourd'hui menacée du même type de blocus.

Nous devons tous reconnaître et affirmer vigoureusement qu'aucun État au monde n'a le droit de punir des peuples entiers. Cette manière de penser doit être révolue une bonne fois pour toutes. Car on ne peut que se demander à quoi sert qu'un forum mondial prestigieux, comme l'Organisation des Nations Unies, se penche sur la question de la lutte contre la pauvreté, et de la mortalité infantile si, dans le même temps, il ne prend pas les mesures qui s'imposent pour prévenir les souffrances de peuples entiers?

Le docteur Spock a dit que même la plus victorieuses des guerres ne saurait justifier une seule larme versée par un enfant. Or, combien de larmes d'enfants ont coulé et coulent encore aujourd'hui dans ces pays contre lesquels les États-Unis font peser un embargo? Je voudrais inviter les représentants ici réunis à identifier les pays auxquels les États-Unis sont venus en aide en instaurant à leur encontre un blocus économique, commercial et financier. Pas une seule fois, un peuple ne s'est montré solidaire à l'égard de ce type d'actions.

Le représentant des États-Unis a récemment déclaré, depuis cette tribune, que les États-Unis avaient fourni des vivres et des médicaments à Cuba. Quelle drôle de logique que de faire souffrir quelqu'un de la faim, puis de le réduire à la misère, pour lui témoigner ensuite de la magnanimité! Ainsi que l'a indiqué le représentant des États-Unis, les fonds envoyés à Cuba par les émigrants installés aux États-Unis dépassent le milliard de dollars. Mais comment se fait-il qu'il ait oublié de rappeler que le Gouvernement des États-Unis avait suspendu et interdit les virements de fond vers Cuba?

L'expérience montre que toute tentative unilatérale de modifier le système politique intérieur d'autres États en recourant à la pression, sous quelque forme, surtout militaire, politique ou économique, est inadmissible et contre-productive. C'est précisément la raison pour laquelle nous considérons que la politique poursuivie par les États-Unis à l'encontre de Cuba consiste en une série de mesures dangereuses et lourdes de répercussions négatives sur la sécurité et la stabilité de la région et surtout du monde entier.

Mon pays exige la levée immédiate du blocus contre Cuba. Nous avons toujours défendu le droit inaliénable de chaque État à déterminer son propre modèle de développement sociétal. Le Bélarus se réjouit de l'évolution de ses relations avec Cuba. C'est précisément le développement de notre coopération commerciale et économique qui est prioritaire dans nos relations bilatérales. Cuba est pour nous un partenaire franc et digne de confiance, prêt à dialoguer sur un pied d'égalité. C'est pourquoi nous nous emploierons à resserrer la coopération et à renforcer nos relations d'amitié avec Cuba. Nous prions donc instamment tous les États de suivre cet exemple. Compte tenu de cette position, la République du Bélarus appuie le projet de résolution dont l'Assemblée générale est aujourd'hui saisie.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Comme bien d'autres avant elle, ma délégation salue le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/59/302 (Partie I et II). Les réactions des États Membres et des organes et organismes concernés du système des Nations Unies mentionnées dans ce rapport préconisent, dans leur quasi-totalité, une levée immédiate de l'embargo unilatéral imposé contre Cuba. Cela confirme de toute évidence l'opinion commune selon laquelle l'application extraterritoriale d'une loi nationale empiète sur la souveraineté et les intérêts

légitimes des États et contrevient aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le Zimbabwe reste fermement opposé à ce que toute forme de sanction ou d'embargo économique, commercial et financier, qui est contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies, soit imposé contre un État. Nous constatons avec une vive inquiétude qu'un embargo économique, commercial et financier continue d'être appliqué de façon unilatérale contre Cuba, et ce dans un but coercitif. L'application de lois, en particulier de la Loi Helms-Burton de 1996, qui visent notamment à limiter l'accès de Cuba aux marchés, aux capitaux, aux investissements et aux techniques afin de l'obliger à changer de système ou d'orientation politique et économique, constituent une violation flagrante des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies, des principes de l'Organisation mondiale du commerce et des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Cette pratique est par nature discriminatoire et porte atteinte aux principes de la souveraineté, de l'égalité des États et des droits de l'homme fondamentaux.

Le Gouvernement des États-Unis a durci, à un degré sans précédent, l'embargo contre Cuba et le peuple cubain. Composante de son arrogante politique impérialiste, cet embargo viole de façon patente les principes du droit international, du multilatéralisme, et la volonté de la communauté internationale. Fidèle partisan des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la liberté de commerce, le Zimbabwe votera, comme les années passées, en faveur du projet de résolution A/59/L.2 dont nous sommes saisis.

M. Own (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, m'associer à la déclaration prononcée par la délégation du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Voilà 40 ans que le peuple cubain est injustement soumis à un embargo, qui a causé des préjudices incalculables à la société cubaine tout entière, en particulier à ses membres les plus vulnérables, comme les enfants, les femmes et les personnes âgées. Par ailleurs, cet embargo a empêché Cuba d'importer des produits alimentaires et agricoles ainsi que les fournitures médicales et les médicaments nécessaires pour traiter les malades.

L'imposition unilatérale de cet embargo et de ces sanctions de nature extraterritoriale a eu de lourdes conséquences et bafoue les principes reconnus des droits de l'homme et le respect de l'humanité, de même que le droit international et toutes les conventions régissant les relations entre États. En outre, ces sanctions vont à l'encontre de l'appel international en faveur du libre-échange et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des autres buts de développement et d'éradication de la pauvreté.

A maintes reprises, la communauté internationale s'est clairement élevée contre les sanctions financières, commerciales et économiques imposées contre Cuba et contre d'autres pays et peuples. Elle l'a fait en adoptant plusieurs résolutions internationales pertinentes, présentées à l'Assemblée générale.

Premièrement, en recourant aux embargos et aux sanctions pour obliger un pays à renoncer à l'itinéraire choisi en toute indépendance pour atteindre le développement, voire renverser le Gouvernement en place, les États-Unis bafouent gravement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes de base qui régissent les relations internationales. Un tel comportement revient à dénaturer, tourner en dérision et violer les principes de la démocratie et de la liberté.

La poursuite de ces mesures abusives, qui ont un impact et des conséquences sur les parties en conflit aussi bien que sur les parties tierces, ne fait qu'exacerber les souffrances humaines, et renforcer les causes de conflit et la haine entre des peuples qui ont pourtant des intérêts communs. Nous devons donc adopter une approche réaliste et rationnelle pour trouver des solutions appropriées et civilisées aux nombreux problèmes qui ont conduit à ces mesures que nous rejetons.

Les nombreux exemples que nous avons sous les yeux montrent clairement que le recours aux sanctions et à la force militaire pour régler un différend est devenu inacceptable et qu'il ne peut qu'entraîner des complications supplémentaires inutiles.

Il est de notre responsabilité, en tant que sociétés civilisées, de rejeter toutes les formes de violence, y compris l'imposition de sanctions et d'embargos. Nous devons faire appel à la raison et à la sagesse dont Dieu nous a dotées, et nous engager dans un dialogue constructif pour régler tous nos différends. Cela ne

sera pas difficile si nous en avons la volonté politique nécessaire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui de mon pays au projet de résolution présenté par Cuba ainsi que notre appui à tous les efforts internationaux visant à combattre des mesures aussi abusives.

M. Pérez Roque (Cuba) (*parle en espagnol*) : Des millions de Cubains sont attentifs à ce qui se passe dans cette salle aujourd'hui. En effet, 70 % d'entre eux ont dû supporter, leur vie durant, le blocus le plus long de l'histoire, celui que le Gouvernement des États-Unis a imposé à notre patrie au lendemain du triomphe de la révolution cubaine.

Mais, en votant aujourd'hui le projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique », les 191 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ne se prononceront pas seulement sur une question intéressant Cuba. Ils voteront aussi pour le respect de la Charte des Nations Unies, pour le respect du droit international, pour l'égalité souveraine des États et pour l'autodétermination des peuples. Ils voteront pour qu'aucun gouvernement, aussi puissant soit-il, ne puisse punir, non seulement Cuba, mais encore n'importe quel autre pays pour le simple fait de faire du commerce avec le nôtre et d'y faire des investissements.

Nous voterons aujourd'hui contre l'application extraterritoriale des lois, contre l'arrogance et le mépris du droit d'autrui.

J'ai sous les yeux un curieux document, celui que les États-Unis ont distribué à toutes les délégations, hormis, cela va de soi, celle de Cuba. Ce qui me frappe c'est que la délégation américaine, dans sa déclaration à la plénière, n'a même pas essayé de présenter de nouveaux arguments. Son représentant a lu pratiquement mot pour mot le document qui venait d'être distribué au reste des délégations. À nos yeux, cela est la preuve que les États-Unis sont totalement à court d'arguments. Ils n'ont rien de nouveau à dire. Ils se contentent de répéter sans vergogne les mêmes formules tirées du même discours ressassé d'une année sur l'autre. Ce document ment tellement, et si souvent, qu'il mérite un commentaire. « Les États-Unis estiment que l'embargo commercial contre Cuba est une question bilatérale, qu'il n'y a pas lieu de soumettre cette question à l'Assemblée générale ». Et le document

de poursuivre qu' « il ne s'agit pas, de toute évidence, d'un blocus, puisque nous n'intervenons pas dans le commerce de Cuba avec d'autres nations ».

Mais l'Assemblée générale sait pertinemment que cela est faux. Elle sait pertinemment qu'il ne s'agit pas d'un simple embargo. Elle sait pertinemment que le Gouvernement des États-Unis a déclenché contre Cuba une guerre économique apparentée à un génocide et de portée planétaire. Il est interdit à Cuba d'exporter aux États-Unis. Il est interdit à Cuba d'accueillir des touristes nord-américains. Il est interdit à Cuba d'accéder aux techniques venant des États-Unis. Il est interdit à Cuba d'importer tout produit, tout équipement, toute matière première en provenance des États-Unis.

L'Assemblée sait que, depuis 1992, la loi Torricelli interdit rigoureusement aux filiales de sociétés américaines dans des pays tiers de faire du commerce avec Cuba. Je n'en donnerai que quelques exemples.

La filiale canadienne de la société américaine Picker International n'a pas pu vendre à Cuba, de ce simple fait, des pièces de rechange pour appareils de radiographie. Même une société canadienne n'a pas le droit de vendre à Cuba des pièces de rechange. La société française Bull n'a pas pu terminer ses ventes de distributeurs automatiques de billets à Cuba parce qu'elle a été rachetée par la société américaine Diebold. Encore une fois, une société française, sise en France, rachetée par une société américaine, de ne peut pas faire commerce avec Cuba, ni même lui fournir des pièces de rechange. La société Refractarios Mexicanos, une société mexicaine, n'a plus pu, à partir de son rachat par la société américaine Harbison Walker Refractories, continuer de vendre à Cuba des briques réfractaires utilisées dans les hauts fourneaux des cimenteries. Je pourrais continuer ainsi à l'infini de citer des exemples montrant comment des sociétés installées dans des pays tiers ont l'interdiction de faire du commerce avec Cuba.

Le représentant des États-Unis sait pertinemment, même s'il affirme le contraire, que personne au monde ne peut vendre à Cuba un produit ou une pièce d'équipement qui contiendrait plus de 10 % de composants provenant des États-Unis. L'importation d'un quadruple vaccin vétérinaire, fourni à notre pays par la société hollandaise Intervet, a été suspendue après que le Gouvernement des États-Unis l'eût

informée qu'il lui était interdit de procéder à cette transaction parce que ce vaccin contenait 10 % d'un antigène produit aux États-Unis.

Par ailleurs, l'administration nord-américaine interdit à toute société du monde d'exporter aux États-Unis un produit ou du matériel qui contiendrait des matières premières d'origine cubaine. Ainsi, un constructeur d'automobiles japonais doit prouver au Gouvernement américain que les métaux utilisés dans la fabrication de ses produits ne contiennent pas de nickel cubain s'il souhaite importer des automobiles aux États-Unis. Un confiseur européen doit prouver au Gouvernement des États-Unis qu'il n'emploie pas de sucre cubain s'il veut exporter dans ce pays.

Le document américain affirme que « Les réglementations de l'embargo ne touchent que les personnes naturelles ou morales relevant de la juridiction des États-Unis ». Dans ce cas, s'il est vrai que cela ne s'applique qu'à des personnes physiques ou morales relevant de la juridiction des États-Unis, nous demandons à savoir pourquoi donc le Canadien James Sabzali a, au terme de sept années d'enquête, été condamné par le tribunal fédéral de Philadelphie en février dernier, à un an de liberté surveillée et à une amende de 10 000 dollars pour avoir vendu à Cuba des résines utilisées pour la purification de l'eau potable fournie à la population cubaine? Pourquoi sanctionne-t-on le citoyen d'un autre pays accusé d'avoir vendu à Cuba des résines servant à la purification de l'eau potable?

Pourquoi la loi Torricelli interdit-elle aux navires étrangers de faire escale dans un port cubain sous peine de se voir inscrire sur une liste noire et refuser l'accès aux ports américains pendant six mois? Pourquoi la loi Helms-Burton, en vigueur depuis 1996, punit-elle les entrepreneurs étrangers qui tentent de traiter avec Cuba?

L'Assemblée générale a appris, le 4 mai dernier, que le Département d'État avait adressé une lettre au Président de la société touristique jamaïcaine Superclubs pour l'avertir que, si celle-ci ne se retirait pas de Cuba dans un délai de 45 jours, il serait puni au titre de la loi Helms-Burton, et la sanction entraînerait le refus de délivrance de visa pour les États-Unis à lui-même et à sa famille ainsi que la menace d'un procès devant les tribunaux américains.

Combien d'entrepreneurs de pays représentés dans cette Assemblée ont dû renoncer à leur intention

d'investir à Cuba ou de commercer avec ce pays sous peine de se voir supprimer pour eux-mêmes et leur famille les visas d'entrée pour se rendre aux États-Unis? Et après tout ce que je viens de dire, et je n'ai cité ici que quelques exemples, le représentant des États-Unis prétend que l'embargo est une question bilatérale. Il ose démentir ce que viennent d'affirmer ici même 20 représentants qui ont pris la parole avant Cuba. Il devrait montrer plus de respect pour l'intelligence et le sérieux que les représentants investissent dans leur travail.

Le Gouvernement des États-Unis interdit à Cuba d'utiliser le dollar pour commercer avec le reste du monde. C'est un fait. Les paiements ou encaissements que nous faisons avec cette devise sont placés sous séquestre.

Est-il vrai ou non, Monsieur le représentant des États-Unis, que votre gouvernement a infligé une amende de 100 millions de dollars à la banque suisse UBS (Union de Banque Suisse) pour avoir tout simplement accepté des transferts de dollars provenant de recettes touristiques et commerciales cubaines tout à fait licites?

Depuis le mois de juin dernier, la presse contrôlée par les groupes terroristes d'origine cubaine de Miami a lancé une campagne grossière visant à faire peur aux banques qui pourraient avoir des relations financières avec Cuba.

En même temps, nous ne cessons de recevoir des informations selon lesquelles les autorités américaines font pression sur un nombre croissant de banques d'autres pays pour empêcher tout transfert de devises en provenance de Cuba.

Enfin, le 9 octobre dernier, Daniel Fisk, Vice-Secrétaire d'État adjoint aux affaires occidentales du Département d'État, a non seulement reconnu les efforts déployés par le Gouvernement américain pour boycotter le tourisme à Cuba en provenance d'Europe, du Canada et d'autres pays, mais il a annoncé que les États-Unis avaient mis en place un Groupe de suivi des biens cubains afin de bloquer la circulation de devises fortes vers Cuba et émanant de ce pays. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur le nom de ce groupe, Groupe de suivi des biens cubains, dont l'objectif est d'empêcher notre pays d'importer des biens réglés avec ses recettes en dollars et d'empêcher également que toute banque ou société ne fasse de même.

Nous sommes donc arrivés à la conclusion que nous devons prendre sans tarder les mesures nécessaires pour défendre notre pays contre ces nouvelles agressions qui cherchent à nous empêcher d'utiliser les dollars que nous gagnons pour payer nos importations. C'est pourquoi il y a 72 heures, notre Président et commandant en chef Fidel Castro a informé l'opinion publique de sa décision de remplacer la circulation du dollar par celle du peso cubain convertible sur l'ensemble du territoire national par mesure immédiate de protection contre ces nouvelles agressions et plans visant à empêcher Cuba d'utiliser ses dollars.

À la suite de ce nouvel épisode de l'embargo imposé par les États-Unis et des mesures souveraines que nous avons prises pour nous défendre, la Mission permanente de Cuba transmettra des informations supplémentaires à chaque délégation.

La délégation américaine pourrait-elle expliquer pourquoi Cuba ne bénéficie pas et n'a jamais bénéficié d'un crédit de la Banque mondiale ou de la Banque interaméricaine de développement? Tout bonnement parce que le Gouvernement des États-Unis l'interdit. En 2003, ces deux banques internationales, qui ne sont pas américaines et ne sont pas légalement sous le contrôle des États-Unis, ont prêté 14 milliards de dollars à l'Amérique latine. Pourquoi pas un seul dollar n'a-t-il été prêté à Cuba pour la construction de logements, de routes, d'hôpitaux ou d'écoles? Cuba n'est-elle donc pas au centre de la carte de l'Amérique?

Pourrait-on en imputer la faute aux dirigeants de ces banques ou doit-on reconnaître qu'ils n'ont pas le pouvoir d'accorder des prêts à Cuba en raison de la pression et de l'opposition du Gouvernement des États-Unis?

Il est vrai que Cuba a pu, ces trois dernières années, acheter des denrées alimentaires aux États-Unis. Oui, mais au prix de difficultés draconiennes : les vendeurs doivent engager des démarches lourdement bureaucratiques pour en recevoir l'autorisation, tandis que les acheteurs doivent payer d'avance et comptant, sans pouvoir bénéficier de crédits privés, et les marchandises ne peuvent être transportées sur des bateaux cubains.

Le document de la délégation des États-Unis affirme que son gouvernement « a grandement facilité l'exportation de [...] médicaments et d'équipements

médicaux » à Cuba. À ce sujet, le représentant des États-Unis a également cité des chiffres fantaisistes et faux. L'Assemblée générale sait pertinemment que c'est là, une fois de plus, une contrevérité.

La vérité est que le Gouvernement des États-Unis a interdit cette année à la société Abbott de vendre à Cuba du Ritonavir et du Lopinavir+Ritonavir, deux médicaments nécessaires au traitement du sida. Aussi, Cuba a dû les acheter six fois plus cher dans un autre pays.

La vérité est que le Gouvernement des États-Unis a infligé une amende de 168 500 dollars à la société Chiron Corporation parce qu'une de ses filiales européennes avait vendu à Cuba – censément par erreur – deux vaccins pour enfants. La filiale européenne de la Chiron Corporation a vendu deux vaccins à Cuba et le Gouvernement des États-Unis a infligé une amende à cette société pour avoir vendu les vaccins à Cuba.

Le document distribué par les États-Unis affirme que « Cuba utilise cette résolution pour justifier ses propres errements politiques et économiques ». Si le Gouvernement des États-Unis est si convaincu que Cuba se sert du blocus comme d'un prétexte, pourquoi ne lève-t-il pas le blocus et ne nous enlevant en même temps ce prétexte?

Le représentant des États-Unis, dans son intervention de ce matin, a dit que Cuba cherchait à rendre les États-Unis responsables et à détourner l'attention de la situation des droits de l'homme à Cuba. Il se trompe ou ment doublement. Tout d'abord Cuba ne cherche pas à se décharger de responsabilités sur les États-Unis. Les États-Unis se rendent responsables eux-mêmes. Ils n'ont pas besoin de notre aide, leurs actes prouvent à l'Assemblée que le blocus existe, qu'il se durcit jour après jour et qu'il est rigoureusement appliqué et presque unanimement rejeté par la communauté internationale.

Deuxièmement, Cuba estime qu'il est absurde de vouloir justifier le blocus comme étant une mesure susceptible d'améliorer la situation des droits de l'homme à Cuba, car Cuba estime que c'est le Gouvernement des États-Unis qui a le moins d'autorité morale et le moins de crédibilité dans le monde pour parler de la situation des droits de l'homme dans d'autres pays. La délégation cubaine pense qu'après avoir lancé des guerres unilatérales en violation du droit international et de la Charte, au mépris du Conseil

et de l'Assemblée, après avoir commis des crimes, après avoir massivement bombardé la population civile d'autres pays, après avoir été le principal garant et défenseur des crimes commis quotidiennement contre le peuple palestinien, après s'être rendus responsables de traitements inhumains et dégradants, de tortures et de disparitions dans les prisons de la base navale de Guantanamo et d'Abu Gharib, les États-Unis devraient se taire, ne serait-ce que par pudeur, et s'occuper de leurs propres problèmes, notamment les restrictions qu'ils imposent aux droits et aux libertés publiques de leurs citoyens.

L'argument selon lequel le blocus est maintenu contre Cuba parce que cette dernière a décidé de s'opposer aux États-Unis qui souhaitent financer et organiser une opposition à Cuba ne tient pas debout. Ceux que l'on appelle ici des dissidents sont des mercenaires qui recevaient de l'argent et des instructions du Gouvernement des États-Unis et Cuba a le droit légitime de se défendre contre eux. Les dissidents, c'est nous, le peuple et le Gouvernement qui avons défié le système et les pressions qu'ils veulent nous imposer.

J'ai été surpris d'entendre le représentant des États-Unis prendre la parole aujourd'hui en espagnol. Il devrait se rappeler que des centaines d'émigrants d'Amérique centrale, du Mexique et d'autres pays d'Amérique latine meurent aujourd'hui aux frontières des États-Unis en essayant d'immigrer et, pourtant, aucune parole n'a été prononcée, dans cette salle, pour défendre leurs droits.

Le texte distribué par les États-Unis nous accuse d'utiliser le projet de résolution pour justifier nos errements politiques et économiques. Je crois que ce texte prétend justifier un blocus que l'Assemblée considère injustifiable.

Pourquoi le Gouvernement américain ne lève-t-il pas le blocus imposé à Cuba? Je vais vous le dire : parce qu'il a peur. Peur de notre exemple. Il sait que s'il lève le blocus, Cuba enregistrera un développement économique et social vertigineux. Il sait que nous donnerions davantage la preuve des immenses possibilités du socialisme cubain, du potentiel non encore totalement développé d'un pays d'où la discrimination, de quelque nature qu'elle soit, est absente, où la justice sociale et les droits de l'homme s'appliquent à tous les citoyens, et non seulement à quelques-uns. Ce Gouvernement a beau être celui d'un

grand et puissant empire, il n'en redoute pas moins l'exemple de la petite île insurgée.

Nous sommes ici réunis à cinq jours à peine des élections qui vont se dérouler dans ce pays, et dont nous attendons tous les résultats avec un secret espoir. Car il est vrai que ces quatre années ont été terribles pour le monde. Cuba attend toutefois et travaille avec optimisme et confiance. Elle sait qu'elle a raison. Elle sait que le temps joue en sa faveur. Elle observe combien le refus du blocus s'intensifie aux États-Unis mêmes. Elle n'oublie pas que le blocus lui a coûté plus de 79 milliards de dollars. Elle sait que si le blocus est levé, le niveau de vie de ses habitants s'améliorera considérablement en quelques années. Elle sait, par exemple, qu'elle pourra construire en 10 ans un million de logements qui bénéficieront à 4 ou 5 millions d'habitants.

Cuba sait aussi que si le blocus n'est pas levé et si l'hostilité à laquelle elle est en butte depuis plus de 40 ans ne cesse pas, tout continuera d'être difficile, mais pas impossible. Notre peuple est sûr qu'aucun obstacle humain ou naturel ne pourra empêcher sa marche vers une société plus prospère et plus juste.

Il est vrai que le Gouvernement des États-Unis n'a fait aucun cas, ces 12 dernières années, des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées avec une unanimité croissante pour demander la levée du blocus imposé à Cuba. Ce qui ne diminue pas pour autant l'importance et la valeur du geste que chaque représentant devra faire ici au nom de son peuple.

Le Gouvernement des États-Unis a été le seul aujourd'hui à défendre le blocus. Il a aussi été le seul à souhaiter, publiquement, que le Président Fidel Castro ne se remette pas de la fracture provoquée par une chute accidentelle. Jamais nous n'avons vu de comportement autant dépourvu de noblesse et de sens de l'éthique, même face à l'adversaire.

Mais cela n'a pas d'importance, car le Président Fidel Castro est déjà entré dans l'histoire en tant que symbole de la résistance des peuples à l'impérialisme, en tant que héraut d'un monde meilleur; tandis que ceux qui aujourd'hui défendent le blocus imposé à Cuba et ne souhaitent pas son rétablissement seront oubliés de tous demain.

Au nom du peuple cubain, dont les fils et filles sont partis soigner, enseigner, bâtir et se battre aux côtés de chaque peuple qui à un moment donné a eu

besoin d'eux; au nom de la mémoire des 2 000 Cubains morts au combat contre le colonialisme et l'apartheid en Afrique; au nom des 22 474 coopérants de santé cubains qui travaillent aujourd'hui dans 67 pays du tiers monde; au nom des professeurs cubains qui enseignent gratuitement dans nos écoles à plus de 17 000 jeunes de 110 pays; au nom de cinq jeunes héros cubains qui, pour avoir lutté contre le terrorisme, sont emprisonnés de façon cruelle et injuste aux États-Unis; au nom des enfants cubains, qui ont le droit de connaître un avenir différent de ce que leurs parents ont connu lorsqu'ils ont dû souffrir et se battre dans notre patrie; enfin, au nom d'un petit pays harcelé parce qu'il veut être libre, je demande une fois encore à l'Assemblée de bien vouloir voter en faveur du projet de résolution présenté par Cuba.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/59/L.2.

Avant de donner la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui souhaite faire une déclaration pour expliquer son vote avant le vote, je rappelle aux représentants que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie, comme l'écrasante majorité des autres États Membres des Nations Unies, condamne fermement le blocus américain contre Cuba et préconise sa levée.

Notre position sur cette question est cohérente et n'a pas varié. Aux différentes sessions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, la Fédération de Russie a voté pour les résolutions demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La Fédération de Russie a constamment adhéré à la même position, jugeant inadmissible l'application de mesures discriminatoires unilatérales de caractère extraterritorial dans les relations internationales.

À l'heure d'une mondialisation toujours plus rapide, toute tentative visant à isoler un pays donné est selon nous contre-productive. Force est de constater, malheureusement, que les récentes mesures adoptées

par le Gouvernement des États-Unis, y compris sa décision de durcir les sanctions imposées unilatéralement à Cuba, n'aident pas à normaliser les relations américano-cubaines. À cet égard, nous sommes préoccupés par la nouvelle montée des tensions dans les relations américano-cubaines, qui conduit à un durcissement de l'affrontement entre les deux pays et empêche que ne puisse s'amorcer un dialogue constructif.

Les mesures coercitives extraterritoriales imposées unilatéralement par le Gouvernement des États-Unis sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes reconnus du droit international. Leurs effets extraterritoriaux empiètent gravement sur la souveraineté d'autres États et sur les intérêts légitimes de personnes physiques et morales soumises à cette législation, et ils créent des obstacles à la liberté du commerce et au libre mouvement des capitaux aux niveaux régional et international.

Nous sommes convaincus que la levée du blocus et la normalisation des relations américano-cubaines de façon générale permettraient d'assainir la situation autour de Cuba et favoriseraient son intégration dans les processus régionaux et mondiaux. Nous estimons que ce type d'intégration stimulerait à son tour des réformes démocratiques et socioéconomiques sur l'île.

Le maintien du blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba par les États-Unis n'est pas adapté aux réalités d'aujourd'hui, et il freine l'établissement d'un nouvel ordre mondial juste au XXI^e siècle, fondé sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et la primauté du droit international.

Guidée par les principes fondamentaux de la Charte qui rendent inacceptable toute mesure discriminatoire ou toute ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains, la Fédération de Russie, conformément aux positions qu'elle a prises lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale, compte voter pour le projet de résolution (A/59/L.2) demandant la levée du blocus et la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, ce qui permettrait de tourner la page dans les rapports entre ces deux pays et apporterait une contribution louable à l'établissement de la paix, de la concorde et de la stabilité dans la région.

Le Président : Nous venons d'entendre l'unique orateur souhaitant faire une déclaration pour expliquer son vote avant le vote.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/59/L.2.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique

de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Palaos.

S'abstiennent :

Micronésie (États fédérés de).

Par 179 voix contre 4, avec une abstention, le projet de résolution A/59/L.2 est adopté (résolution 59/11).

Le Président : Avant de donner la parole aux orateurs pour expliquer leur vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur siège.

M. Hamburger (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Croatie et la Roumanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels.

L'Union européenne estime que la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba devrait principalement être une question bilatérale sans implications extraterritoriales pour les pays tiers. Par conséquent, l'Union européenne réitère une fois de plus son opposition à l'aspect extraterritorial du blocus des États-Unis, qui a été appliqué en vertu du *Cuban Democracy Act* (loi sur la démocratie cubaine) de 1992 et de la loi Helms-Burton de 1996.

L'Union européenne ne peut accepter que des mesures unilatérales imposées par les États-Unis à certains pays limitent ses relations économiques et commerciales avec des pays tiers, en l'occurrence

Cuba. Par conséquent, en novembre 1996, l'Union européenne a adopté un règlement et une action conjointe afin de protéger les intérêts des personnes physiques et juridiques de l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton.

En 1998, lors de leur sommet de Londres, l'Union européenne et les États-Unis ont adopté un ensemble de mesures impliquant, entre autres, l'accord des États-Unis à la suspension des titres III et IV de la loi Helms-Burton et à la non-adoption d'autres législations extraterritoriales de ce type, de même qu'un accord entre les deux parties tendant à augmenter la protection des investissements. L'Union européenne attend des États-Unis qu'ils continuent à agir en conformité avec les engagements qu'ils ont pris.

La politique de l'Union européenne à l'égard de Cuba, basée sur sa position commune adoptée en 1996, est claire et cohérente. L'objectif principal de l'Union européenne dans ses relations avec Cuba est d'encourager un processus de transition pacifique vers une démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de même qu'une reprise économique durable et l'amélioration du niveau de vie du peuple cubain. L'Union européenne souligne qu'elle est prête à coopérer avec Cuba dans ces domaines sur la base d'un dialogue avec le Gouvernement cubain et la société civile cubaine, en particulier dans le domaine des droits de l'homme. L'engagement constructif demeure toujours le but de la politique de l'Union européenne à l'égard de Cuba. Nous invitons instamment les autorités cubaines à réagir en conséquence.

L'Union européenne condamne énergiquement la situation actuelle des droits de l'homme à Cuba, qui n'a montré aucune amélioration significative depuis 2003. Les violations continues des droits de l'homme et la détention continue d'un grand nombre de prisonniers d'opinion – notamment ceux qui ont été arrêtés et condamnés en mars et avril 2003 – restent une préoccupation majeure pour l'Union européenne. L'Union européenne réclame la libération ou l'amnistie immédiates pour toutes les personnes détenues pour des raisons politiques et lance un appel aux autorités cubaines afin qu'elles coopèrent pleinement avec les organismes et les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

L'Union européenne rejette les restrictions imposées par les autorités cubaines aux ambassades de

la plupart des États membres de l'Union européenne ce qui entrave les contacts diplomatiques et constitue une violation de facto de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

L'influence négative du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique, ainsi que de la politique économique intérieure de Cuba entrave sérieusement le développement économique de l'île et affecte négativement la vie quotidienne de la population cubaine. En ce qui concerne le dernier point – la politique économique intérieure de Cuba – nous sommes préoccupés par l'imposition de nouvelles restrictions à l'entreprise privée avec des conséquences économiques négatives pour de nombreux citoyens cubains.

En ce qui concerne les États-Unis d'Amérique, nous affirmons notre point de vue, à savoir que l'ouverture de l'économie cubaine bénéficierait à tous et nous exprimons notre rejet de toute mesure unilatérale à l'encontre de Cuba, qui est contraire aux règles du commerce international généralement reconnues. En ce qui concerne Cuba, l'Union européenne invite instamment les autorités cubaines à procéder à des améliorations rapides, durables et substantielles dans les domaines mentionnés, en particulier en vue de garantir le plein respect de tous les droits de l'homme.

Pour toutes les raisons citées antérieurement, et malgré ses graves critiques à l'encontre de Cuba, les États membres de l'Union européenne ont voté à l'unanimité en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Sardenburg (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et le Brésil, et des pays associés, la Bolivie, le Chili et le Pérou. Comme les années précédentes, les États membres du MERCOSUR et les pays associés ont voté en faveur de la résolution que l'Assemblée vient d'adopter.

L'application de mesures unilatérales coercitives ne contribue pas à la promotion de la démocratie ou du respect et de la protection des droits de l'homme. Les différends entre les États devraient être réglés par le biais du dialogue et de la compréhension, dans un esprit constructif. Les mesures coercitives, telles que les sanctions ou les blocus, constituent des exceptions

auxquels il convient de recourir uniquement lorsque tous autres moyens ont été épuisés, et elles doivent être fermement fondées sur le droit international. L'application extraterritoriale de lois nationales va à l'encontre de la nécessité de promouvoir le dialogue et d'assurer la réalisation des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies et porte atteinte à la souveraineté des États.

Les sanctions et les blocus non conformes aux normes du droit international ne contribuent qu'à intensifier les tensions. Si, comme dans le cas actuel, elles affectent les intérêts d'États tiers, la communauté internationale a d'autant plus de raisons d'être inquiète et de se prononcer. Sans oublier qu'il a été à plusieurs reprises rejeté par l'Assemblée générale, le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique a été également rejeté dans un grand nombre de forums internationaux, tels que l'Organisation des États américains, le Groupe de Rio, le Sommet ibéro-américain et le Système économique latino-américain. Ce blocus est également incompatible avec les engagements juridiques des membres de l'Organisation mondiale du commerce. Insister pour continuer à imposer ce type de mesure punitive – aggravée récemment par des mesures unilatérales prises en mai de cette année – constitue une pratique nuisible pour tous et qui affaiblit notre capacité de relever les défis communs de notre époque.

Les pays du MERCOSUR et les pays associés se joignent au rejet quasi unanime par la communauté internationale de la promulgation et de l'application de telles mesures coercitives unilatérales et extraterritoriales. Indépendamment des aspects juridiques, ces mesures ne favorisent pas la pleine réinsertion de Cuba dans la région américaine.

M. Omura (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon partage le souci exprimé par de nombreuses délégations aujourd'hui concernant l'application extraterritoriale de la juridiction résultant de la loi Helms-Burton des États-Unis, qui va probablement à l'encontre du droit international.

Mon gouvernement suit de très près la mise en œuvre de la législation ainsi que les circonstances qui l'entourent et ses préoccupations demeurent les mêmes. Pour cette raison, ma délégation a voté pour le projet de résolution A/59/L.2. Bien que le Japon appuie la résolution qui vient d'être adoptée, comme il l'a dit ici l'année dernière à la même occasion, il se demande

si l'Assemblée générale est, en fait, l'instance la mieux appropriée au sein de laquelle aborder la question très complexe du blocus appliqué à Cuba par les États-Unis.

Le Japon estime qu'il est souhaitable que les deux pays cherchent une solution par la voix d'un dialogue bilatéral et par conséquent, leur lance un appel pour qu'ils intensifient leurs efforts à cette fin.

M. Aspelund (Islande) (*parle en anglais*) : L'Islande a voté pour le projet de résolution. L'Islande estime qu'il n'est pas dans l'intérêt du système multilatéral, que des États appliquent unilatéralement des sanctions commerciales à l'extérieur du système des Nations Unies. Cependant, je souhaiterais dire clairement que le vote de l'Islande pour le projet de résolution ne signifie, en aucune façon, qu'elle appuie les politiques du Gouvernement cubain actuel.

L'Islande condamne fermement la situation en matière des droits de l'homme à Cuba, où de nombreux droits fondamentaux, au titre des conventions de l'Organisation des Nations Unies, sont violés régulièrement. L'Islande appuie l'appel lancé pour la liberté des médias, pour des procès justes, pour la liberté d'expression, pour la libération des prisonniers politiques et pour la fin des détentions arbitraires, autrement dit, pour la pleine application des droits civils et politiques.

M. Sawford (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est également préoccupée au sujet de la situation en matière des droits de l'homme et des libertés politiques à Cuba, mais nous ne pensons pas qu'isoler Cuba par le biais de sanctions économiques soit un moyen efficace pour parvenir au respect des droits de l'homme et à la réforme politique.

L'Australie a régulièrement exprimé son opposition, par question de principe, au fait que des États membres de l'Organisation des Nations Unies promulguent et appliquent des lois et règlements dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

L'Australie pense que de tels lois et règlements ne se justifient pas au regard des principes de la civilité et du droit international. Elle est par conséquent préoccupée par les aspects extraterritoriaux de la loi Helms-Burton de 1996. Pour ces raisons, l'Australie a

voté encore une fois pour la résolution présentée au titre du point à l'ordre du jour.

M. Strømme (Norvège) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement norvégien est convaincu qu'il existe une distinction claire entre des mesures unilatérales, d'une part, et des sanctions adoptées par la communauté internationale, par le biais de l'Organisation des Nations Unies, d'autre part. À notre avis, aucun pays ne devrait imposer sa législation à des pays tiers. La Norvège a par conséquent voté encore une fois pour la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Cependant, l'embargo ne peut en aucun cas servir de justification à l'absence de droits civils et politiques à Cuba et à la persécution continue des dissidents, des écrivains et des journalistes pacifiques qui a lieu sur l'île. La situation en matière des droits de l'homme à Cuba contribue à l'isolation du pays à l'intérieur de la communauté internationale. Nous exhortons le Gouvernement cubain à libérer les prisonniers politiques.

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour une explication de vote après le vote.

La délégation cubaine a demandé à exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. López Clemente (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le représentant de l'Union européenne expliquer son vote. Il n'y a rien de neuf dans sa déclaration. Le représentant a expliqué que son vote n'avait rien à voir avec la guerre économique déclenchée par les États-Unis contre Cuba et avec les souffrances causées à notre peuple pendant toutes ces années, mais avec l'aspect extraterritorial qui a été ajouté. Ceci nous le savions tous.

Les représentants de l'Union européenne ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne les soi-disant violations des droits de l'homme à Cuba et se sont transformés en défenseurs des mercenaires qui, au service d'une puissance étrangère, travaillent pour elle,

cherchant à convertir leur patrie en un protectorat nord-américain. Ils prétendent ignorer les graves dommages économiques causés à notre pays par ce blocus et comment, malgré celui-ci, notre peuple, au prix d'énormes sacrifices, a construit une société plus saine, plus juste et plus équitable. Ils prétendent ignorer le niveau élevé de culture, d'éducation, de protection sociale et de couverture médicale auquel est arrivé ce peuple, soumis depuis plus de 40 ans au blocus et à la politique agressive des États-Unis, qui a enduré des agressions militaires, la guerre psychologique, la guerre biologique et des actions terroristes, entre autres choses.

Les représentants de l'Union européenne essaient de passer outre cette réalité, ce qui fait partie de la politique de deux poids deux mesures pratiquées dans le monde. L'Union européenne se déclare préoccupée par la situation des droits de l'homme dans les pays du tiers monde et condamne ceux-ci au nom de ces supposées violations des droits de l'homme et des soi-disant normes démocratiques.

Ces mêmes représentants, cependant, se gardent bien de faire allusion aux violations des droits de l'homme commises, par exemple, dans les prisons de pays du tiers monde ou à des fraudes électorales, quand il s'agit d'un puissant allié.

Les représentants de l'Union européenne devraient également se préoccuper de leurs propres problèmes, comme la xénophobie, la violence

conjugale, les inégalités entre les sexes, le racisme, les stupéfiants, la désagrégation de leurs sociétés et d'autres nombreuses tares sociales. Cuba rejette, mot pour mot, la déclaration du représentant de l'Union européenne et réaffirme qu'il ne reconnaît aucune autorité morale à l'Union européenne pour cette façon de poser le problème à cause de son hypocrisie et de sa politique de deux poids deux mesures. L'Union européenne doit changer sa politique et respecter notre peuple, et rectifier sa position vacillante et son manque de principes en ce qui concerne Cuba.

Cuba poursuivra son chemin sur la route empruntée il y a plus de 40 ans dans l'intérêt de son peuple et en dépit de l'opposition et de l'agressivité de la plus grande puissance de l'histoire. Nous avons constaté à des degrés divers, chez ceux qui se sont expliqués ici en cette occasion, une certaine incompréhension, mais nous savons également que la grande majorité du monde respecte et admire notre travail et nos réalisations.

Le peuple cubain se tient debout pour construire son présent et son avenir et ne fera jamais marche arrière.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 28 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.